

Philippe Bauer

Avocat au barreau neuchâtelois
Ancien bâtonnier

Marc Zürcher

Avocat au barreau neuchâtelois

Collaboratrices

Béatrice Haeny

Avocate au barreau neuchâtelois

Hélène Ecoutin

Avocate au barreau de Clermont-Ferrand

Consultant

Alain Bauer

Avocat

Office fédéral des routes

OFROU

Me Valérie Gauthier

Place de la Gare 7

1470 Estavayer-le-Lac

Neuchâtel, le 18 décembre 2012

*N/Réf. : PB/sp/cb
V/Réf. : K 512-1341*

N05 – TRANCHEE COUVERTE DE BEVAIX – NUISANCES SONORES / GROUPEMENT DU QUARTIER DU VIGNOBLE

Chère Confrère,

J'accuse réception avec un peu de retard de vos courriers des 10 mai 2012 et 28 juin 2012 dont j'ai fait part à mes clients.

Ceux-ci m'ont tout d'abord fait remarqué que la situation avait significativement empiré depuis leur première protestation de 2006 et ceci compte tenu de l'intensification du trafic confirmée par les comptages automatiques de votre office.

Les membres du groupement du quartier du vignoble exige dès lors le respect absolu de la "décision finale du projet définitif et de l'étude d'impact sur l'environnement" du 8 février 1996 qu'il n'était pas possible au maître d'ouvrage de le modifier, par exemple en supprimant des protections antibruit sans une remise à l'enquête en bonne et due forme avec une nouvelle étude d'impact.

De même, il n'était pas possible au maître d'ouvrage de faire passer la vitesse de 100 km/h à 120 km/h par le biais d'une simple publication dans la feuille officielle.

Mes clients vous remercient par ailleurs de votre proposition d'organiser une nouvelle expertise du bruit dans le quartier. Ils souhaitent toutefois être associés à la mise en œuvre de l'expertise et ceci avant que l'expert ne débute son activité et ceci comme cela se fait habituellement dans les procédures judiciaires.

Mes clients réitèrent en conséquence leur demande de vous rencontrer sur place dès que possible avec l'expert désigné.

En ce qui concerne le choix de l'expert, ils saluent votre décision d'écarter le bureau P+ pour des questions d'indépendance et vous proposent de mandater le bureau EcoAcoustique SA à Lausanne.

Enfin, ils regrettent que sur les 42 millions investis actuellement pour l'assainissement du tronçon Auvernier - Colombier, votre office n'ait pas jugé opportun de profiter de corriger les erreurs manifestement et volontairement commises pendant les travaux de construction de la tranchée couverte de Bevaix.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, cher Confrère, mes salutations distinguées.

Philippe Bauer, av.

Copie : Office fédéral de l'environnement.